



GRAND PRIX GOLF DE METZ CHÉRISEY

Samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs (cf. Vademecum 2021 de la FFGolf « Cahier des Charges des Grands Prix »).

Art 1 – Conditions de participation et formule de jeu

Epreuve ouverte aux amateurs français licenciés à la FFGolf s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous. Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf à la date limite des inscriptions (ou questionnaire de santé rempli, disponible sur l'espace licencié). Pour les joueurs étrangers, certificat médical fourni lors de l'inscription.

Etre à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs.

Il est interdit aux joueurs et aux caddies de fumer (y compris cigarette électronique) pendant un tour conventionnel du Grand Prix. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

Attention : une tenue correcte des joueurs ainsi que des caddies sera exigée durant l'épreuve.
Formule de jeu : 36 trous Stroke Play Brut – 2 tours – 18 trous par jour.

Art 2 - Séries, marques de départ et nombre de joueurs

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous.

Une série Dames (27 joueuses minimum) : index inférieur ou égal à 11,4. Départ des marques bleues.

Une série Messieurs : index inférieur ou égal à 8,4. Départ des marques blanches.

Champ de joueurs :

Le nombre total des engagés sera limité à 120 joueurs maximum dont 27 dames minimum et 12 wild cards maximum. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue Grand Est, qui en affectera une partie au club organisateur.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre de dames indiqué ci-dessus.

Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences OR U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite Amateur ou par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence OR n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Si le champ du tournoi est incomplet, il pourra être complété par des joueurs s'inscrivant après la date limite, dans l'ordre d'arrivée de leur inscription (paiement réceptionné). Liste d'attente : en cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée

en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Art 3- Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 août 2021.

Les engagements sont à adresser par écrit avant le 27 août 2021 à minuit à :

UGOLF Château de Metz Chérisey – 38 rue Principale – 57420 CHÉRISEY

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du chèque d'engagement (chèque à l'ordre de UGOLF de Chérisey) ou de la preuve du virement (voir feuille d'inscription), accompagné du bulletin d'inscription rempli. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le vendredi 1^{er} septembre 2021.

Art 4 - Droit d'engagement

80€ par joueur (40€ si joueur de 19 à 25 ans et 30 € si joueur de 18 ans et moins)

Joueur abonné UGOLF : 40€ (25€ si joueur de 21 ans et moins)

Parcours de reconnaissance à partir du mercredi 8 septembre (uniquement sur réservation). Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 5 - Tirage des départs

Les horaires de départ du premier tour se feront en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index. Les départs du deuxième tour seront par ordre de classement brut inverse du premier tour.

Les départs seront disponibles le jeudi 9 septembre 2021 à 18h00 sur le site UGOLF Château de Metz Chérisey et le vendredi 10 septembre 2021 sur le site de la Ligue de Golf du Grand Est.

Art 6 - Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé d'un représentant de la Ligue (qui peut être un des arbitres), d'un représentant de l'Association Sportive du Golf de Metz Chérisey ainsi que d'un représentant du corps arbitral.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu.

Art 7 - Prix

La valeur des prix se conformera aux Règles du statut Amateur

Les 5 premiers joueurs en brut seront primés, messieurs et dames séparément.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Comité, les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

Art 8 - Départage

En cas d'égalité pour la première place, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (1,2 et 18 du parcours) Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, puis 6, puis 3 derniers trous et enfin au trou par trou en remontant. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 9 - Remise des prix

Dimanche 12 septembre 2021 au club house une demi-heure après le dernier retour, suivie d'un cocktail.